

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 16 janvier 2017 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, je note l'absence de la conseillère Nicole Champagne.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 20 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

17-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : approbation des textes du mois de décembre 2016;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de décembre 2016;
6. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 décembre 2016;
7. Dépôt de la mise à jour de la liste des dossiers municipaux portés par les élus;
8. Adoption des annexes «A», «B» et «C» au règlement numéro 113-09 concernant les délégations de pouvoir de dépenser de l'année 2017;
9. Constatation d'un préavis de départ;
10. Remplacement du directeur général/secrétaire-trésorier : autorisation d'attribution d'un mandat d'honoraires professionnels;
11. Coopérative de solidarité du mont Adstock : avance d'une somme de 35 000 \$ prévue à la résolution numéro 16-11-313;
12. Travaux d'ingénierie pour la conception et la surveillance des travaux d'aqueduc du lac Jolicoeur : dépôt des soumissions et mandat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;
13. Dossier Ferme Alaska inc. : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
14. Dossier Claude Gagnon : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
15. Programme de crédit de taxes foncières agricoles : appui au producteur agricole dans leur démarche;
16. Renouvellement de notre contrat d'assurance collective;
17. Adoption des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation d'Adstock;
18. Office municipal d'habitation d'Adstock : contribution 2017;
19. Garderie «Au petit Manoir» : autorisation de prêt des installations du gymnase;
20. Cotisations, aides financières et subventions aux organismes et aux associations pour l'année 2017 : adoption de la liste et des montants associés;

21. Club Chasse et Pêche Saint-Méthode – Saint-Daniel : remise d'un montant de location de salle;
22. Subvention au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. : revenus de la pharmacie;
23. Activités locales liées au Carnaval d'hiver de Thetford Mines : subvention;
24. Location de pelles mécaniques : autorisation de signature du contrat;
25. Affaires diverses :
 - 25.1 Défi «4 Vents» : autorisation de la tenue de l'événement et de l'utilisation des voies publiques de la municipalité;
26. Correspondance et rapports;
27. Période de questions;
28. Levée de la séance.

Suite à l'ajout inscrit au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-002

PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances du mois de décembre 2016 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-003

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 1 075 758.34 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers non vérifiés au 31 décembre 2016 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir les explications.

DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DE LA LISTE DES DOSSIERS MUNICIPAUX PORTÉS PAR LES ÉLUS

Monsieur le Maire dépose la mise à jour de la liste des dossiers municipaux portés par les élus.

PASCAL BINET, MAIRE

Dossiers municipaux		Dossiers/Représentation/MRC
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du plan stratégique • Finances • Développement socio-économique, parc industriel et gaz naturel • Politiques municipales • Chemin de Compostelle des Appalaches 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et image de la municipalité • Information et relation avec les citoyens • Patrimoine • PDI – Fabrique 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de l'aménagement • Comité sécurité-incendie • Comité agro-alimentaire de la MRC • Centre universitaire des Appalaches (CUA) • Société de développement économique et touristique de la région de Thetford (SDE et Office de tourisme) • Centre d'archives de la région de Thetford • Regroupement protection du Grand Lac St-François

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

PIERRE QUIRION #1	MARTINE POULIN #4
<u>Responsable des dossiers municipaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et forêt (mise en valeur de la zone agricole - PDZA) • Agrandissement du périmètre urbain • Développement domiciliaire • Incubateur agricole, cuisines collectives, jardins communautaires <u>Représente la municipalité sur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Office municipal d'Habitation • Fonds de développement du territoire <u>Répondant au conseil pour les comités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Société de développement de Sacré-Cœur • Comité d'embellissement de Sacré-Cœur 	<u>Responsable des dossiers municipaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines • Tourisme • Environnement et coordination des travaux publics en lien avec l'environnement • Gala reconnaissance <u>Représente la municipalité sur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Coop de solidarité du Mont Adstock <u>Répondante au conseil pour les comités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Rappela <u>Présidente des comités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Comité consultatif en environnement • Fonds de développement du territoire
STÉPHANIE BOISSONNEAULT-GAULIN #2	NICOLE CHAMPAGNE #5
<u>Responsable des dossiers municipaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Politique familiale, jeunes et aînés • Culture et événements • Urbanisme et règlements municipaux • Maintien des services de proximité (notamment en santé et services sociaux) <u>Répondante au conseil pour les comités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Vieillir en santé <u>Présidente des comités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Comité consultatif d'urbanisme • Activités sociales <u>Maire suppléant</u>	<u>Responsable des dossiers municipaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Politique d'accueil et nouveaux arrivants, • Programme municipal « une naissance, deux arbres » • Embellissement municipal • Transport collectif et adapté <u>Représente la municipalité sur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Transport adapté MRC des Appalaches <u>Répondante au conseil pour les comités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les groupes d'Âge d'Or • Les deux cercles de Fermières • Les groupes d'entraide à la collectivité
NELSON TURGEON #3	STÉPHANE THIVIERGE #6
<u>Responsable des dossiers municipaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Aqueduc et égout • Bâtiments et équipements municipaux • Santé et sécurité au travail • Sécurité civile, sécurité publique et protection incendie • Communications sur le territoire <u>Représente la municipalité sur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Office municipal d'Habitation <u>Répondant au conseil pour les comités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • SDSE et CPI • Bibliothèque • Clubs sociaux (Chevaliers de Colomb, Club chasse et pêche, motoneige et Quad) 	<u>Responsable des dossiers municipaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Loisirs, sports et plein air • Chemins et travaux publics • Gestion des matières résiduelles (collecte des ordures et récupération) • Sentiers pédestres et voies cyclables <u>Représente la municipalité sur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Office municipal d'Habitation • Régie intermunicipale région de Thetford • Plein air Adstock <u>Répondant au conseil pour les comités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les associations des riverains • Tous les comités loisirs et O.T.J.

17-01-004

ADOPTION DES ANNEXES «A», «B» ET «C» AU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-09 CONCERNANT LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DE DÉPENSER DE L'ANNÉE 2017

ATTENDU que le conseil municipal peut, en vertu de l'article 961.1 du Code municipal, déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

ATTENDU que le règlement numéro 113-09, adopté le 18 janvier 2010, comporte, à l'article 3C), la clause suivante : *«Afin de tenir compte des montants et des postes budgétaires renouvelés et/ou modifiés annuellement par l'adoption du budget, les annexes, indiquant les postes et les montants de délégation, pourront être modifiées, chaque année, par résolution du conseil»;*

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger les annexes «A», «B» et «C» 2016 du règlement numéro 113-09 et d'y intégrer les annexes «A», «B» et «C» 2017;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance des susdites annexes et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, les annexes au règlement numéro 113-09 et d'intégrer les annexes «A», «B» et «C» 2017 concernant les montants autorisés de dépenser délégués au directeur général/secrétaire-trésorier, au directeur des travaux publics et au directeur des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CONSTATION D'UN PRÉAVIS DE DÉPART

Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité dépose, séance tenante, un document par lequel il informe les membres du conseil de son intention de quitter son emploi au cours de l'année 2017 et qu'à cet effet, il exerce, au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 avril 2017, son préavis de départ.

17-01-005

REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECÉTAIRE-TRÉSORIER : AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'UN MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la municipalité d'Adstock devra, dans les prochaines semaines, procéder au remplacement du directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat à une firme spécialisée en la matière ou à un consultant en vue de conduire le processus d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de confier un mandat d'honoraires professionnels, d'un montant maximal de 5 000 \$, à une firme spécialisée en la matière ou à un consultant en vue de conduire, le cas échéant, le processus d'embauche d'un remplaçant à la direction générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-006

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK :
AVANCE D'UNE SOMME DE 35 000 \$ PRÉVUE À LA RÉOLUTION 16-11-313**

ATTENDU qu'en vue de la consolidation des activités hivernales du mont Adstock et en vertu de la résolution portant le numéro 16-11-313, la municipalité d'Adstock confirmait, à titre de partenaire, son implication financière à la hauteur de 70 000 \$ laquelle somme s'échelonne sur deux (2) exercices financiers;

ATTENDU les modalités contenues au protocole signé le 4 janvier 2017 entre la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock, la Caisse Desjardins de la région de Thetford et la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la susdite entente est conditionnelle à l'obtention de l'assentiment du conseil municipal via une résolution;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance du document et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'entériner le protocole signé le 4 janvier 2017 entre la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock, la Caisse Desjardins de la région de Thetford et la municipalité d'Adstock;
- d'autoriser le versement d'une somme de 35 000 \$ à titre d'avance au montant maximal prévu à la résolution numéro 16-11-313;
- de transmettre un montant de 27 500 \$ tiré de la susdite avance à la Caisse Desjardins de la région de Thetford, conformément aux modalités contenues au document.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-007

**TRAVAUX D'INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION ET LA SURVEILLANCE
DES TRAVAUX D'AQUEDUC DU LAC JOLICOEUR : DÉPÔT DES
SOUMISSIONS ET MANDAT AU SOUMISSIONNAIRE AYANT OBTENU LE
MEILLEUR POINTAGE**

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016, en vertu de la résolution numéro 16-12-335, un mandat fut donné au directeur général et secrétaire-trésorier de procéder, par appel d'offres public en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres en vue d'obtenir des propositions pour la fourniture d'honoraires professionnels relatif à la conception des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur.

Au terme de la période de présentation des soumissions, cinq (5) soumissionnaires, soient «CHG, groupe-conseil», «SNC Lavalin», «Avizo, expert conseil», «Pluritec» et «WSP» ont déposé leur offredans les délais prescrits.

Étant donné l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres, les offres qualitatives ont été analysées individuellement par chacun des membres du comité-évaluateur. Suite à l'analyse des offres qualitatives, il appert que la firme «CHG, groupe-conseil» n'a pas obtenu la note de passage d'au moins 70% sur l'ensemble des critères faisant parties de l'évaluation. Par conséquent et en conformité avec la loi, tous les documents composant sa soumission lui ont été retournés sans que l'enveloppe contenant le montant proposé n'ait été ouverte.

Les soumissionnaires, ayant obtenu la note de passage au terme du calcul de la formule mathématique dont il est question à l'alinéa 3 e) de l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, nous proposent de réaliser le mandat aux prix suivants, lesquels comprennent toutes les taxes applicables :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
SNC Lavalin	121 758.53 \$
Avizo, expert conseil	140 844.38 \$
Pluritec	182 005.43 \$
WSP	276 284.93 \$

Au terme du processus d'évaluation qualitative et quantitative des soumissions, Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon, Appuyé par le conseiller Pierre Quirion, Et résolu de confier à la firme «SNC Lavalin», soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage au terme du processus, un mandat totalisant 121 758.53 \$, taxes applicables incluses, en vue de la fourniture d'honoraires professionnels relatifs à la conception des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres aux entrepreneurs et la surveillance des travaux liés à l'alimentation et au remplacement des conduites d'aqueduc du réseau du lac Jolicoeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-008

DOSSIER FERME ALASKA INC. : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que Ferme Alaska inc. est propriétaire du lot rénové 5 450 019 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* par laquelle le demandeur, Ferme Alaska inc., souhaite obtenir l'autorisation d'aliéner, en faveur de Érablière Alaska et Filles S.E.N.C., le susdit lot;

ATTENDU le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité d'Adstock daté du 5 janvier 2017 précisant que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin, Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge, Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet du demandeur d'aliéner, en faveur de Érablière Alaska et Filles S.E.N.C., le lot rénové 5 450 019, tel que décrit à la section 2 et à l'argumentaire au soutien de la demande déposée en annexe, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;

- d'aviser l'organisme régissant la zone agricole que la municipalité d'Adstock appuie la demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 5, 6 et 7 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception»;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-009

DOSSIER CLAUDE GAGNON : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que monsieur Claude Gagnon est propriétaire des lots rénovés 5 136 544 et 5 944 413 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* par laquelle le demandeur, monsieur Claude Gagnon, souhaite obtenir l'autorisation de déplacer une partie de la superficie de droit acquis (lot 5 136 544), d'une distance de huit (8) mètres afin qu'un écart de dix (10) mètres existe entre la nouvelle résidence à être construite et la rivière traversant le lot 5 136 544 du cadastre du Québec;

ATTENDU le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité d'Adstock daté du 5 janvier 2017 précisant que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet du demandeur de déplacer une partie de la superficie de droit acquis d'une distance de huit (8) mètres afin qu'un écart de dix (10) mètres existe entre la nouvelle résidence à être construite et la rivière traversant le lot 5 136 544, tel que décrit à la section 2 et à l'argumentaire au soutien de la demande déposée en annexe, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- d'aviser l'organisme régissant la zone agricole que la municipalité d'Adstock appuie la demande;

- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 5, 6 et 7 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception»;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-010

PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES : APPUI AU PRODUCTEUR AGRICOLE DANS LEUR DÉMARCHE

ATTENDU l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

ATTENDU l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

ATTENDU que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

ATTENDU qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA, tant avec les représentants du milieu municipal qu'avec l'Union;

ATTENDU que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuelle, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

ATTENDU que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

ATTENDU l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer les démarches de l'Union des producteurs agricoles en vue de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;

- de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-011

RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 936.2 du Code municipal, un contrat d'assurance adjudgé par soumissions pour une période inférieure à cinq (5) ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumission;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock a demandé, en 2014, des soumissions pour son contrat d'assurance collective;

ATTENDU que la compagnie d'assurance Financière Manuvie avait été retenue au terme du processus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de confier, pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, notre contrat d'assurance collective à la compagnie Financière Manuvie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-012

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'informer la direction de la Société d'Habitation du Québec que la Municipalité d'Adstock :

- a pris connaissance et approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation d'Adstock pour l'exercice financier 2017. Selon la documentation déposée par l'OMH, la participation municipale devrait se chiffrer à quelque 6 074 \$ pour cette période;
- s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et plus particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-013

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK : CONTRIBUTION 2017

En vertu du protocole liant les municipalités ayant des Offices municipaux d'habitation (OMH) sur leur territoire et la Société d'Habitation du Québec, un montant équivalent à 10 % du déficit d'opération de l'OMH d'Adstock est assumé par la municipalité.

À cet égard,
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à verser immédiatement, à la direction de l'Office municipal d'habitation d'Adstock, la somme de 3 000 \$. Tel montant couvre une partie de notre cotisation annuelle obligatoire. La différence due sera versée lors du dépôt des états financiers vérifiés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-014 GARDERIE «AU PETIT MANOIR» : AUTORISATION DE PRÊT DES INSTALLATIONS DU GYMNASÉ

La direction de la garderie «Au Petit Manoir», dans un document daté du 1^{er} décembre dernier, s'adresse à la municipalité demandant la permission d'utiliser gratuitement le gymnase du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher pour la tenue d'exercice physique avec les enfants.

À cet égard,
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'accéder à la demande datée du 1^{er} décembre 2016 de la direction de la garderie «Au Petit Manoir», et de mettre gratuitement à leur disposition le gymnase du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher pour la tenue d'exercice physique avec les enfants.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-015 COTISATIONS, AIDES FINANCIÈRES ET SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2017 : ADOPTION DE LA LISTE ET DES MONTANTS ASSOCIÉS

Chaque année, lors de la période budgétaire, les membres du conseil étudient et établissent la liste des dépenses consenties à titre de cotisations à des associations, des aides financières et subventions aux organismes de loisirs et de la culture pour l'année financière.

À ce sujet,
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'accepter la liste des cotisations à des associations, des aides financières et subventions aux organismes et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à acquitter, lorsque jugé pertinent, les sommes autorisées.

Pour l'année 2017, la somme de ces montants correspond à ce qui suit :

- Les cotisations à des associations : 5 966 \$
- Les aides financières : 107 000 \$
- Les subventions : 10 535 \$

Toutefois, avant de recevoir un quelconque montant de subvention municipale, certains organismes récipiendaires devront déposer leurs états financiers. Ces états financiers devront être dûment signés de la plume du président et avoir fait l'objet d'une résolution d'acceptation de leur conseil d'administration respectif. Une confirmation du montant de la subvention est transmise à l'organisme après analyse de leurs documents.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-016 **CLUB CHASSE ET PÊCHE SAINT-MÉTHODE – SAINT-DANIEL : REMISE D'UN MONTANT DE LOCATION DE SALLE**

La direction du Club Chasse et Pêche Saint-Méthode – Saint-Daniel, via une communication écrite datée du 15 décembre 2016, s'adresse à la municipalité d'Adstock afin d'obtenir un remboursement de la somme acquittée pour la location de la salle Desjardins du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher pour l'organisation de leur souper annuel.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser la remise d'un montant de 100 \$ au Club Chasse et Pêche Saint-Méthode – Saint-Daniel à titre de remboursement d'une partie des coûts de location de la salle Desjardins du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher défrayés pour la tenue de leur souper annuel du 3 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-017 **SUBVENTION AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. : REVENUS DE LA PHARMACIE**

ATTENDU que le Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. (CPI), pour ses activités de développement industriel dans la municipalité, perçoit et conserve mensuellement le loyer de la pharmacie installée dans un édifice appartenant à la municipalité;

ATTENDU que pour l'année 2017, année de renouvellement du bail lequel se termine le 31 octobre 2017, le montant pour 10 mois versé par la direction de la pharmacie à titre de loyer s'élève à 8 623.13 \$, c'est-à-dire un loyer mensuel de 750 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette pratique n'est nullement interdite, toutefois, au nom de la transparence, il y a lieu de faire apparaître, aux livres comptables de la municipalité, cette notion à titre de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser le Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc., de percevoir et de conserver, à titre de subvention municipale, les revenus provenant de la location de la pharmacie et d'inscrire, aux livres comptables de la municipalité pour l'année 2017, un revenu et une dépense de 8 623.13 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-018 **ACTIVITÉS LOCALES LIÉES AU CARNAVAL D'HIVER DE THETFORD MINES : SUBVENTION**

Madame Jacinthe Bergeron, duchesse représentant la municipalité d'Adstock à la 6^e édition du Carnaval d'hiver de Thetford Mines, s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir une contribution financière pour des activités de promotion qui se dérouleront sur le territoire de la municipalité d'Adstock dans le cadre du Carnaval d'hiver de Thetford.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de verser, à la duchesse Jacinthe Bergeron, une contribution financière totalisant un montant de 825 \$ pour des activités de promotion qui se dérouleront sur le territoire de la municipalité d'Adstock dans le cadre du Carnaval d'hiver de Thetford. Cette somme servira à acquitter des coûts de location de lieux et de récompense aux participants de la soirée de raquette.

Il est également résolu d'autoriser l'achat de deux (2) billets et de déléguer deux (2) personnes à assister au couronnement de la Reine du Carnaval d'hiver de Thetford Mines qui se déroulera le 17 février prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-01-019

LOCATION DE PELLES MÉCANIQUES : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Utilisant le même concept que les années précédentes en ce qui concerne le processus de location de pelles mécaniques nécessaires aux divers travaux municipaux, concept dont la rentabilité fut clairement démontrée, c'est-à-dire la location de pelles mécaniques sans opérateur, la firme «Excavation Rodrigue & Fils inc.» nous offre de combler nos besoins en la matière en mettant ses équipements à notre disposition.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de retenir, en vertu de la proposition datée de janvier 2017, c'est-à-dire les mêmes considérations qui prévalaient l'an passé, les services de la firme «Excavation Rodrigue & Fils Inc.» concernant la location de ses pelles mécaniques pour l'année 2017 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat de location à intervenir à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

17-01-020

DÉFI «4 VENTS» : AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT ET L'UTILISATION DES VOIES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Le comité organisateur du «Défi 4 Vents» avise que l'événement se déroulera le samedi, 3 juin 2017. Les dirigeants s'adressent à la municipalité afin d'obtenir l'autorisation de tenir cet événement sur le territoire et, pour la réalisation de l'événement, demandent également l'autorisation d'utiliser des voies publiques municipales aux fins d'établir le parcours.

À ce sujet,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'informer le comité organisateur du «Défi 4 Vents» que les membres du conseil municipal autorisent la tenue de l'événement le 3 juin 2017 sur le territoire municipal et confirment l'autorisation d'utiliser des voies publiques de la municipalité aux fins d'établir le parcours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 6 février 2017, 19h30 en la salle du centre communautaire intergénérationnel.

F2) Rencontre d'information sur le processus d'évaluation des propriétés : lundi, 13 février 2017, 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann. Le conférencier est M. Yves Kirouac de la firme Évimbec Ltée, mandataire du rôle d'évaluation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

17-01-021

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de lever la séance à 20h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon